

## AUBERGE DE MANDRIN

### Du changement dans la gestion de l'auberge communale

Des évolutions concernant l'auberge de Mandrin sont en cours. Le dernier bail avec la société Pichotte s'est éteint en juin 2021, la commune ayant signifié au gérant sa volonté de ne pas renouveler le bail. Des négociations via nos conseils respectifs ont ensuite abouti à une indemnité d'éviction due par la commune et équilibrée en fonction de l'estimation des travaux "locataires" non effectués par le gérant. Ce travail a été réalisé par une experte auprès Tribunal Administratif et a conclu à un départ du gérant et une remise des clés le 15 avril 2023, moyennant le versement d'une indemnité de 63 000 euros au gérant.

Concernant le devenir de ce bâtiment, le conseil souhaite conserver cette activité de restauration/débit de boisson sur la commune. Après le lancement d'un appel à candidatures, des négociations sont en cours avec un porteur de projet.



## LES TRAVAUX DU BOURG TOUCHENT À LEUR FIN



Le programme de travaux, initié en 2019, visant à améliorer et pérenniser le village de gîtes communaux s'achève. Après la création d'un parking permettant de sortir le stationnement des voitures du cœur des gîtes, après avoir changé les huisseries pour améliorer le confort, voici qu'une place a été créée devant la salle des fêtes et que les alentours des gîtes ont été enherbés.

Les circulations piétonnes bénéficient aussi d'une nouvelle sécurisation, notamment à hauteur du carrefour de l'auberge et en bord de route. Cette dernière a d'ailleurs fait peau neuve avec un nouvel enrobé pris en charge par le conseil départemental avant de rétrocéder ce tronçon de route à la commune.

## TAUX D'IMPOSITION

Les taux d'imposition locaux appliqués en 2022 ne changent pas et sont reconduits pour 2023, à savoir :

Foncier bâti : 28,06%

Foncier non bâti : 93,21%

Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 7,22%

Les valeurs locatives cadastrales, qui servent de bases au calcul de la taxe sur le foncier bâti, ont été revalorisées au niveau national de 7,1%. Cela signifie que, même à Dullin où le taux d'imposition ne bouge pas, les propriétaires verront leur taxe augmenter de ce niveau en 2023.

## CHANGEMENT D'HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE

Les horaires d'ouverture de la déchetterie évoluent. Désormais, les particuliers peuvent déposer leurs déchets le mardi après-midi de 13h30 à 18h (en même temps que les professionnels).

PARTICULIERS		
Mardi	8h30 - 12h00	13h30 - 18h00
Mercredi	8h30 - 12h00	13h30 - 18h00
Vendredi	8h30 - 12h00	FERMÉ
Samedi	8h30 - 12h00	13h30 - 18h00

  

PROFESSIONNELS : CARTE D'ACCÈS OBLIGATOIRE	
Mardi	13h30 - 18h00
Vendredi	13h30 - 18h00

## SORTIR À DULLIN CET ÉTÉ

Les traditionnelles animations dullinoises sont encore d'actualité cette année !



> **Du 13 juillet au 13 août** : Exposition Jardin des Toiles (voir article précédemment)

> **15 juillet à partir de 18h30** : Vernissage de l'exposition Jardin des Toiles suivi d'une soirée Jazz-latino à 20h45. Petite restauration et buvette sur place.

*Nouveauté 2023 : "Jardin des Toiles" devient une association. Une adhésion annuelle de 15 euros est demandée aux exposants.*

> **Du 20 juillet au 31 août** : Retour du Tiny bar sur la place du village le jeudi soir.

> **22 juillet à la tombée de la nuit** : Redécouvrez le film Les Visiteurs en ciné plein air (organisé par le Comité des Fêtes)

> **28 juillet au 5 août** : Festival Les Nuits d'été : piano et violoncelle se marieront le **dimanche 30 juillet** à 17h dans l'église. Il s'agit d'un récital avec la pianiste Maroussia Gentet et la violoncelliste Marie Ythier.

> **Dimanche 6 août** : Fête au village organisée par le Comité des fêtes

> **Du 1er au 15 août** : Fermeture de la bibliothèque

Bel été à toutes et tous !



@mairiedullin



contact@dullin.fr